



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

À 19h30

En vidéoconférence avec enregistrement vidéo et audio, diffusion en direct «FaceBook live»

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. Séance ordinaire du 3 novembre 2020
 - 4.2. Séance extraordinaire du 24 novembre 2020
- 5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**
 - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
 - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Législation
 - 6.1.1. Divulgence des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil municipal - Dépôt
 - 6.1.2. Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2021 et fermeture des bureaux
 - 6.1.3. Projet de règlement numéro 404-2020 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2021 – Avis de motion
 - 6.2. Gestion financière
 - 6.2.1. Versement (succession Payan) au Carrefour communautaire Saint-Roch-de-Richelieu - LA GUIGNOLÉE - Autorisation
 - 6.2.2. Soumissions pour l'émission de billets
 - 6.2.3. Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 200 000 \$ - Acceptation de l'offre
 - 6.2.4. Projet de règlement numéro 405-2020 décrétant l'achat de la propriété au 859 rue Principale et autorisant un emprunt à cette fin - Avis de motion
 - 6.3. Gestion du personnel
 - 6.3.1. Préposé(s) à l'entretien et à la surveillance des patinoires, du chalet des loisirs et de la pente à glisser – Embauche
- 7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**
 - 7.1. Mise à jour de la démarche MADA - Mandat au comité de la famille et des aînées - Nomination d'un responsable
 - 7.2. Animations récréatives - hiver-printemps 2021 - Autorisation
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**
 - 8.1. Projet de règlement de citation numéro 406-2020 - Avis de motion
- 9. TRANSPORT ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**
 - 9.1. Programme d'aide à la voirie locale en 2020-2021 notamment au volet 7 – Entretien des chemins à doubles vocations - ECDV - Autorisation de déposer une demande
 - 9.2. Réfection du chemin de la Côte St-Jean - Recommandation de paiement - Autorisation de payer
 - 9.3. Achat et installation de luminaires au DEL pour différents bâtiments municipaux - Octroi de contrat

- 9.4. Dépôt de garantie – Ministère des Transports – Travaux 2020-2021
- 9.5. Permission de voirie présentée auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Autorisation de signature
- 9.6. Demande de droits de passage - Club de motoneiges «ADIDOU Rive-Sud inc.» - Modification de la résolution no 2015-11-417 - Autorisation
- 9.7. Club VTT Vagabond Bas-Richelieu - Circulation sur le territoire, saison hivernale 2020-2021, reconduction des règlements numéros 381-2016 et 381-01-2016 et la résolution 2019-10-302 - Autorisation
- 9.8. Canalisation d'un réseau pluvial par forage souterrain sur les lots 3 733 853 et 3 733 854 - Établissement d'une servitude aux bénéficiaires de la municipalité - Mandat à un arpenteur
- 9.9. Demande au MTQ-- modification de la limite de vitesse, zone tampon à 70 km/h entre les numéros civiques 1520 et 1355 Route 223 (rue Saint-Jean-Baptiste), sur une distance d'environ 1250 mètres - Autorisation

10. HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1. Implantation de la télémétrie aux 3 stations de pompage, «rues Principale, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre» et à la station du surpresseur pour l'eau potable de la rue Charles - Mandat

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1. Cylindres respiratoires - Autorisation d'achat
- 11.2. Sûreté du Québec - Priorités d'actions 2020-2021

12. DEMANDES DIVERSES ET INFORMATIONS

- 12.1. INFORMATION : Séances extraordinaires des prévisions budgétaires 2021 et du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2022 et 2023 - Le 15 décembre 2020 à 19h30 pour les prévisions budgétaires et 19h30 pour autres sujets

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. CORRESPONDANCE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE